

2 mars 2017 Original: anglais



Comité des statistiques

12^e réunion 14 mars 2017 (14h30) Londres, Royaume-Uni Ordre du jour provisoire

Point Document

1. Ordre du jour – à adopter SC-69/17 Rev. 1

2. Président et Vice-président pour 2016/17 – à nommer

> Le Comité nommera son président et son vice-président pour 2016/17, qui, conformément au mandat, seront choisis dans des catégories de Membres différentes. Les précédents indiquent que le président devrait être élu parmi les Membres exportateurs et le vice-président parmi les Membres importateurs.

3. Rapport sur la réunion du 20 septembre 2016 – à examiner, et le SC-68/16 cas échéant, à approuver

4. Examen des études universitaires sur le café publiées récemment – à noter

> L'Économiste principal présentera la revue de littérature suivante:

 Les avancées en Économie caféière: études récentes sur SC-70/17 l'impact de la volatilité des prix du café

5. Respect du Règlement sur les statistiques – à examiner SC-71/17

L'Économiste en Chef fera rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques.

6. Table ronde sur les statistiques – à examiner

verbal

L'Économiste en Chef fera rapport sur la réunion de la Table ronde sur les statistiques du 23 novembre 2016.

7. Questions diverses – à examiner

SC-72/17

Règlement sur les statistiques — Prix indicatifs: Le Règlement stipule que la pondération de chaque groupe de café entrant dans le calcul du prix indicatif composé de l'OIC est passée en revue tous les deux ans (voir l'annexe I du document ICC-105-17 Add. 2 qui a été discuté en mars 2015 et est entré en vigueur le 1 octobre 2015). Le Comité examinera cette question.

8. Date de la prochaine réunion – à noter

verbal

La prochaine réunion se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire), pendant la 120^e session du Conseil (25 au 29 septembre 2017).

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Règlement sur les statistiques - Certificats d'origine (ICC-102-9)

Règlement sur les statistiques - Rapports statistiques (ICC-102-10)

Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs (ICC-105-17)

ICC-105-17 Add. 1 (Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe En vigueur à compter du 1 octobre 2013)

Mandats des comités et organes consultatifs (ICC-110-13 Rev. 1 (Annexe VI))

<u>Liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés (ICC-106-3)</u>

Concepts et variables applicables aux données et utilisés dans les statistiques de l'Organisation (WP-Board 934/03)